



DECISION N° 186 -- /MFB/DGD DU 28 MAI 2024

**Portant création du Comité d'organisation de la Journée
de reconnaissance du Mérite, Edition 2024**

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu la constitution ;**
- Vu la loi 2022-975 du 23 novembre 2022 portant Code des Douanes ;**
- Vu le décret n° 2021-800 du 8 décembre 2021 portant nomination du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;**
- Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;**
- Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des membres du Gouvernement ;**
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement ;**
- Vu le décret n° 2017-265 du 03 mai 2017 portant nomination du Directeur Général des Douanes ;**
- Vu le décret n° 2019-78 du 23 janvier 2019 portant promotion du Colonel-Major DA Pierre Alphonse au Grade de Contrôleur Général des Douanes ;**
- Vu le décret n° 2021-977 du 28 décembre 2021 portant promotion de Contrôleur Général des Douanes au Grade d'Inspecteur Général des Douanes ;**
- Vu l'arrêté n° 360 du 26 mai 2017, portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;**

Considérant les nécessités de service ;

D E C I D E

Article 1 : Il est créé au sein de la Direction Générale des Douanes, un Comité d'Organisation de la Journée de reconnaissance du Mérite.

Article 2 : Le Comité est chargé de prendre les dispositions nécessaires pour l'organisation pratique de la journée de l'excellence.

Article 3 : Le Comité d'organisation est composé des membres ci-après désignés :

Président : Général Issa OUATTARA, Directeur Général Adjoint

Vice-président : COL BOUAGBA Brice, Inspecteur Général

Sous-comité chargé de l'Arrosage des Galons :

- **Vice-président : COL SERE Germain**, Directeur de la Formation et de la Documentation

Membre :

- LCL WANGAH Raoul, Sous-directeur de la Formation Initiale et de l'Encadrement Militaire ;

Sous-comité Prix d'Excellence :

- **Vice-président : LCL N'ZEBE Adoubo Antoine**,
Sous-directeur des Affaires Sociales ;

Membre :

- Mlle KONAN N'DA Marie-Ange, Agent de Communication ;

Sous-comité Décoration et Distinction :

- **Vice-président : COL KOFFI Méa Ignace**, Directeur des Ressources Humaines

Membre :

- M. KONE Famaria, Chef de Bureau Matériel, Equipement Militaire et Fournitures ;

Sous-comité Finances et Logistique :

- **Vice-président : COL AKA Krou**, Directeur des Moyens Généraux

Membres :

- COL GNEGOURY Eric, Sous-directeur de l'Equipeement ;
- LCL COULIBALY Penankily, Chef de Bureau Budget et Comptabilité ;
- CNE COULIBALY Gningnin, Chef de Section Comptabilité ;
- M. TRAORE Lacina, Chef de Section Budget.

Sous-comité Communication, Accueil et Protocole :

- **Vice-présidente : COL DIBY KOUAME Anne-Marie**, Directrice de la Communication, de la Qualité et du Partenariat avec le Secteur Privé

Membres

- LCL SORO-DJIKE Jocelyne, Sous-directrice de la Communication et de la Promotion du Civisme Fiscal ;
- Mme BLEOUE BOSSO Charlotte, Chef de Bureau Communication et Civisme Fiscal ;
- M. MANOUAN Cyril-Arnaud, Chef de Bureau Protocole ;
- M. YEO Kolo, Chargé d'Etudes ;
- M. ASSALE Kouakou Narcisse, Agent de Communication ;

- Mme ASSAY Julie, Chargée de Production ;
- M. YOBOUET Laurent, Cadreur.

Article 5 : Outre les membres désignés ci-dessus, le Comité pourra faire appel à toute personne ressource susceptible de contribuer efficacement à la réussite de cette activité.

Article 6 : Le Comité se réunit sur convocation du Président.

Article 7 : La présente Décision prend effet à compter de sa date de signature.



Général DA Pierre A.
Commandeur de l'Ordre National